



# RÉGION NORMANDIE



## CONVERSION ET MAINTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - COFINANCÉ PAR LE FEADER

### Quel est l'objectif :

Accompagner les agriculteurs à adopter les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique ou à maintenir de telles pratiques en diminuant de façon globale le recours aux intrants (suppression de l'utilisation des intrants chimiques) et en maintenant le taux de matière organique des sols (meilleure valorisation des fertilisants d'origine organique et meilleur respect des potentiels de fertilité offerts par les écosystèmes du sol).

### Qui sont les bénéficiaires :

Les agriculteurs

### Caractéristiques de l'aide :

#### Taux de l'aide et financement :

Le taux d'aide publique est de 100 %

Les financeurs sont l'Etat, les Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne), la Région Normandie et le FEADER.

L'aide est versée annuellement par surface engagée, pendant la durée de l'engagement, dans le respect du cahier des charges et des conditions spécifiques selon la mesure de conversion ou maintien.

### Contacts

Julien HERMILLY  
Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines  
02 31 06 78 40  
julien.hermilly@normandie.fr

- [Contrat de transition : Glyphosate Normandie 2021](#)
- [Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques \(Hors Natura 2000\)](#)
- [Conversion et maintien à l'agriculture biologique - Cofinancé par le FEADER](#)
- [Les mesures agro environnementales et climatiques \(MAEC\)](#)



Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)